

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 20 décembre 2021 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé et par vidéo-conférence, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-21-12-103 **OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-21-12-104 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Émilie Tessier propose, appuyé par madame la conseillère Véronie Whear, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-21-12-105 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 décembre 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Véronie Whear, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 13 décembre 2021.

ADOPTÉE.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

CONSIDÉRANT la présentation par le maire du budget d'opération de l'agglomération pour son exercice financier 2022;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille, que le budget d'opération de l'agglomération pour son exercice financier 2022, totalisant 2 323 710 \$, soit et est adopté tel que présenté.

REVENUS	Agglo 2022	Agglo 2021
Taxes	78 000 \$	78 000 \$
Paiements tenant lieu de taxes	- \$	-
Quotes-parts	1 889 760 \$	1 900 320 \$
Transferts	- \$	-
Services rendus	31 240 \$	34 670 \$
Imposition de droits	- \$	-
Amendes et pénalités	- \$	-
Intérêts	- \$	-
Autres revenus	35 560 \$	35 560 \$
Sous-total des revenus:	2 034 560 \$	2 048 550 \$
Conciliation à des fins fiscales		
Immobilisations - amortissement	286 150 \$	298 260 \$
Affectations aux activités de fonctionnement	3 000 \$	7 730 \$
TOTAL DES REVENUS ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES:	2 323 710 \$	2 354 540 \$

CHARGES	Agglo 2022	Agglo 2021
Administration générale	306 030 \$	292 580 \$
Sécurité publique	1 377 210 \$	1 340 340 \$
Transport	80 700 \$	80 700 \$
Hygiène du milieu	-	-
Santé et bien-être	85 550 \$	78 040 \$
Aménagement - urbanisme et développement	104 060 \$	146 700 \$
Loisirs et culture	71 020 \$	97 850 \$
Frais de financement	55 950 \$	70 670 \$
Sous-total des charges:	2 080 520 \$	2 106 880 \$
Conciliation à des fins fiscales		
Financement - remboursement de la dette à long terme	220 400 \$	213 500 \$
Affectations		
Transferts aux activités d'investissement	-	-
Remboursement – fonds de roulement	22 790 \$	34 160 \$
Fonds réservés – carrières et sablières	- \$	-
TOTAL DES CHARGES ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES:	2 323 710 \$	2 354 540 \$

ADOPTÉE..

ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE L'AGGLOMÉRATION POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

Madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, que le Conseil d'agglomération adopte, selon les objets, montants et modalités du projet déposé, son programme des dépenses en immobilisations de l'agglomération pour les années 2022-2023-2024 pour la somme totale de 719 700 \$ répartie annuellement comme suit :

Pour l'année 2022 : 126 000 \$;

Pour l'année 2023 : 222 700 \$;

Pour l'année 2024 : 371 000 \$.

ADOPTÉE..

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-21-12-108

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire